

## Pour une stratégie de la solidarité

Une large partie des associations patronales orchestrent une campagne médiatique visant à démanteler les mesures de protection sanitaire au plus vite. Pourtant, ces mesures ont clairement démontré un effet modérateur sur le niveau des contaminations, sur la saturation des services hospitaliers et forcément sur le nombre de décès.

La situation sanitaire reste cependant extrêmement incertaine et le spectre d'une troisième vague menace : les vaccinations prennent beaucoup plus de temps que prévu, les variants alarment la communauté scientifique et le personnel de santé est dans un état d'épuisement psychique et physique sans précédent. Maladies et démissions accentuent le manque de personnel structurel dans ce secteur au pire moment. Conséquence dramatique : des employeurs ont pris l'option de contourner les quarantaines de leur personnel ou les ont fait travailler même en cas de test positif. Des patients ont été contaminés à l'hôpital, des résident-e-s fragiles ont été contaminés dans les EMS, provoquant des décès qui auraient pu être évités. Un cercle vicieux pour un système sanitaire victime de programmes d'économies réussis.

L'attaque du patronat contre les mesures de protection sanitaires en vigueur expose non seulement le système de santé, mais également leurs propres entreprises et leur personnel au risque réel d'une dévastatrice 3<sup>ème</sup> vague. L'on peine à en imaginer l'effet sur le moral de la population, sur la santé des salarié-e-s, sur la sécurité des patient-e-s et résident-e-s en EMS, et, finalement, sur l'économie dans son ensemble !

Il est de notoriété publique que cette pandémie a augmenté les inégalités sociales : ce sont surtout les plus précaires et leur famille qui payent la facture. Au niveau économique, en raison des baisses de salaire infligées au personnel en RHT, mais aussi au niveau sanitaire, car on économise aussi sur des soins qui ne sont pas prodigués.

Nous réclamons du Conseil fédéral une stratégie de la solidarité qui ne compromette pas la santé de la population. Concrètement, nous demandons que le Conseil fédéral s'engage en prenant les mesures sanitaires, ainsi que des mesures sur le plan social et économique :

### Mesures sanitaires

- Les décisions sur des réouvertures ne doivent pas être dictées par les lobbys patronaux. Elles doivent se prendre sur la base des connaissances scientifiques et viser à minimiser le coût humain de la pandémie.
- Dans tous les cantons, nous réclamons des concepts de protection dans tous les lieux de travail et un strict contrôle des mesures. Il est impératif que les salarié-e-s soient impliqués dans la définition des mesures de protection et dans le contrôle.
- La garantie de déficit par les cantons et la Confédération des hôpitaux reconnus d'intérêt public pour les années 2020 et 2021. Les hôpitaux doivent se concentrer prioritairement sur la prise en charge des patient-e-s plutôt que sur leur résultat financier.
- Des plans d'investissements publics dans ces mêmes hôpitaux, dans les EMS et les soins à domicile qui doivent permettre d'augmenter les effectifs.



## Mesures sociales et économiques

- Compensation à 100% de la RHT jusqu'à un salaire net de 5000 francs pour tous les salarié-e-s, et prolongation à 24 mois.
- Prolongation du droit aux allocations de l'assurance-chômage, pour éviter une augmentation des arrivées en fin de droit imputables à la pandémie.
- Pas de sanctions si on fait appel à l'aide sociale, indépendamment du permis de séjour.
- Plafonnement des contributions à fonds perdus par établissement (et non par entreprise), pour empêcher les pertes d'emplois.
- Interdiction des licenciements dans les entreprises qui ont bénéficié d'une aide d'État.
- Prise en charge par l'assurance accident des affections COVID du personnel du secteur santé.

### Personnes de contact:

SSP: Katharina Prelicz-Huber, présidente, 076 391 79 15

ASI: Pierre-André Wagner, responsable du service juridique, 079 440 25 19

Unia: Vania Alleva, présidente, 079 620 11 14

SVBG: Claudia Galli, présidente, 078 746 76 50

Syna: Migmar Dhakyel, secrétaire centrale, 076 588 665 06

Labmed: Antoinette Monn, présidente, 079 644 62 71